

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 10 JUIN 2022

Présents : DUBERNARD Maryline, ENEL Catherine, FAGE Aurélie, LAURENT Alain, MARC François.

Excusés : LAMARQUE Julie ⇒ procuration à Maryline DUBERNARD.
Secrétaire de séance : DUBERNARD Maryline

Madame la Maire ouvre la séance et donne lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal. Il n'est fait aucune remarque, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

1) Changement photocopieur mairie :

Madame la Maire explique que la société VELA, avec qui nous avons un contrat de maintenance pour le copieur, propose 1 avenant à ce contrat au vu de l'obsolescence de l'appareil. Le tarif serait ainsi porté à 221,14€ HT/an contre 176,90€ HT actuellement.

La société VELA a aussi établi 2 devis pour l'achat ou la location de 2 photocopieurs reconditionnés :

- copieur noir et blanc ⇒ en location = 51,48€ HT/mois OU à l'achat = 1690€ HT
- copieur couleur ⇒ en location = 56,13€ HT/mois OU à l'achat = 1850€ HT

Le contrat de maintenance associé à ces 2 copieurs est de 169€ HT/an.

Madame la Maire précise que si nous choisissons d'acheter le matériel, une subvention peut être demandée au Conseil Départemental à hauteur de 40% du montant HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir le copieur couleur et mandate Madame la Maire pour demander une aide financière au Département.

2) Affichage – modalités de publicité des actes pris par la commune :

Madame la Maire explique les nouvelles modalités de publicité des actes pris par la commune et applicables au 1^{er} juillet 2022 :

- Pour les communes de plus de 3500 habitants : obligation de publication dématérialisée
- Pour les commune de moins de 3500 habitants, 3 possibilités :
 - o Publication en ligne
 - o Ou publication sur papier avec affichage sur la porte de la mairie
 - o Ou publication sur papier et informer la population qu'elle a libre accès à tous ces documents en mairie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la 3^{ème} possibilité, à savoir la publication sur papier et l'information à la population du libre accès aux documents en mairie.

3) Annonceur informations Panneau Pocket :

Madame la Maire présente l'offre de Panneau Pocket qui permet la diffusion d'informations brèves via une application numérique, téléchargeables sur ordinateur, tablette et smartphone.

L'abonnement est gratuit pour les communes de moins de 100 habitants.

Le Conseil Municipal estimant que c'est un outil intéressant pour communiquer des informations temporaires aux habitants, approuve à l'unanimité la souscription de cet abonnement à Panneau Pocket.

4) 1607 heures et journée de solidarité :

Madame la Maire explique que les collectivités doivent se mettre en conformité avec la loi et appliquer à leurs agents le temps de travail annuel des 1607 heures et la journée de solidarité. La commune n'ayant pas d'employé, le Conseil Municipal ne juge pas nécessaire de prendre une délibération en ce sens.

Madame la Maire explique que les services de la Préfecture demandent que cette délibération soit quand même prise en vue d'embauches qui pourraient être faites à plus long terme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'application des 1607 heures et de la journée de solidarité pour les agents communaux qui pourraient être recrutés dans le futur.

5) Questions diverses :

- SDEHG – factures éclairage public
- Madame la Maire présente l'étude du CAUE pour des travaux d'urbanisation de la traversée d'agglomération et précise que ce dossier nécessite de faire l'objet d'une réunion de travail spécifique. Il faudra aussi réfléchir au devenir des fossés actuellement bétonnés car ils sont en mauvais état et voir pour les buser.
- Alain LAURENT demande s'il ne serait pas possible d'apposer des panneaux « voisins vigilants » aux 2 entrées de l'agglomération.
- Madame la maire présente la demande de 2 jeunes Sarremezaines (mineures) d'utiliser le petit foyer pour faire des activités avec les enfants du village ⇒ ok avec convention signée et sous couvert d'un adulte.
- Madame la Maire explique qu'un arbre a été foudroyé Rue deth Prat et le locataire a proposé de se charger de l'abattage et évacuation des branches
- Madame la Maire informe qu'une sortie cyclotourisme est organisée le 14/07 et elle passera par notre commune
- Madame la Maire informe de la réunion du SICASMIR prévue le 28/06 et demande à être remplacée ⇒ Maryline = ok
- Madame la Maire rend compte de la réunion du RPI qui s'est tenue et à laquelle ont assisté les Maires de St-Lary, Montmaurin, Charlas et Sarremezan : plusieurs problèmes ont été évoqués, notamment les délais pour les travaux, l'achat de matériel, etc. une nouvelle réunion est programmée le 30/06.
- François MARC informe que Monsieur MUR serait intéressé pour acheter les tuiles canal qui sont entreposées derrière le foyer ⇒ ok sur le principe – il faut déterminer le prix.

En l'absence d'autres questions diverses, Madame la Maire lève la séance.

